

Sommaire :

1. Nouvelles modalités de collecte des déchets, Ce qui change
2. Bon à savoir
3. Compte rendu réunion déchets
4. Biodéchets organiques
5. Déchets spéciaux
6. Autres déchets, Pense-bêtes

Fiches à télécharger & imprimer

Avec ce lien : [Déchets mode d'emploi](#)

7. Déchets courants résumés
8. Tri sélectif en détail
9. Plan des lieux de collecte
10. Calendrier de collecte 2025
11. Affiche CIL

Nouvelles modalités pour la collecte des déchets

Le contrat de collecte et de transport des déchets entre la Métropole TPM et Véolia, pour la commune d'Hyères, a été renouvelé en janvier. Parmi les modifications qui concernent Porquerolles, **la fréquence de collecte et les modalités ont évolué.**

Suite à la réunion publique du 4 mars dernier (compte rendu à lire page 3), les associations ont envoyé des communiqués expliquant les nouvelles modalités : l'ACP pour les commerçants et le CIL pour les habitants et résidents secondaires.

Dans ce flash spécial, *Porquerolles Infos* vous propose un dossier complet sur le sujet avec, à la fin, des fiches à imprimer depuis le site pour rappel chez vous, dans les locaux poubelles des copropriétés et résidences, ou dans les appartements en location.

Nous remercions le CIL qui nous permet de publier également leur affiche très claire.

Ce qui change



Pour les ordures ménagères et le tri sélectif (ou recyclage)

A la basse saison, de **novembre à mars**,

- La fréquence de collecte des OM passe à deux fois par semaine (lundi et vendredi)
- La fréquence de collecte du tri sélectif passe à une fois par semaine (le lundi)

D'**avril à octobre** c'est 7 jours/7 comme auparavant. Détails pages 7 & 8.

Pour les encombrants et les déchets verts (du jardin)

Toute l'année, la fréquence de collecte passe d'hebdomadaire à bimensuel. Toujours le mardi matin, mais une semaine sur deux en alternance : les encombrants les semaines paires et les déchets verts les semaines impaires. Détails page 7.

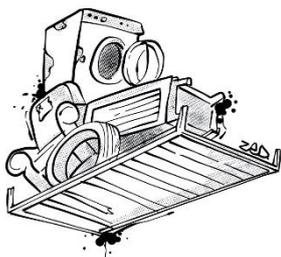


Inscription en ligne pour enlèvement à domicile

Avant, il fallait apporter les encombrants et déchets verts à un point de collecte collectif ; désormais, ils seront enlevés devant chaque domicile.

L'inscription en ligne est très facile. Pas besoin de consulter un calendrier, les dates y sont proposées. On peut s'y connecter à l'aide du QR code ci-contre ou avec ce lien : <https://collecte-sur-rdv.recyclage.veolia.fr/>.

Si vous avez besoin d'aide, le poste informatique de la mairie annexe est à votre disposition et Agnès vous guidera. En dernier recours, il est possible de joindre Véolia avec ce numéro : 0800 710 640.



Bon à savoir

Pourquoi est-il important de bien trier les déchets ?

Avec le tri sélectif et l'économie circulaire, le déchet n'est plus considéré comme un problème, mais devient une ressource à valoriser. Le tri des déchets contribue à éviter le gaspillage, à réduire les pollutions et à limiter l'érosion des ressources naturelles. C'est l'affaire de tous !

La valorisation des déchets par le recyclage ou leur réemploi permet de fabriquer de nouveaux objets sans devoir extraire de matières premières non renouvelables. Elle permet aussi de réduire la pollution et les coûts liés à la fabrication et le transport de ces objets.

En plaçant les emballages en verre, en papier, en carton, en acier, en aluminium, ou en plastique recyclable dans le bon conteneur et en triant les biodéchets alimentaires, vous permettez qu'ils partent vers l'unité qui leur assurera une nouvelle vie, au lieu de les brûler ou de les enterrer.

Quantité et coût

Le rapport du bureau d'études Eliante engagé par Smilo pour un audit des déchets de l'île en 2022 parle de **près de 1000 tonnes** de déchets (tous confondus) et d'un coût pour leur collecte et leur transport (avant traitement) d'environ **664 000 € HT par an**. Rapport à lire ici : [Eliante : diagnostic et état des lieux](#)

Accès à la déchèterie

Tous les mardis de 11h30 à 15h en présence d'un employé de TPM/Véolia.

Reconnaissance aux ripeurs !

Un grand merci à **Joël, Cyril, Hassan & Philippe** qui assurent la collecte et le nettoyage pour Véolia sur l'île, ainsi qu'à Mika, leur responsable.

Merci aussi à **Elie, Magali et Virginie** de la société PHARE qui s'occupent des biodéchets et à **Bruno, Romain, Rodé, & Ludovic** qui forment l'équipe propreté de TPM avec leur responsable Olivier.

Que deviennent nos déchets ?

Le Sittomat (Syndicat intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise) traite les déchets de 44 communes varoises, soit la moitié du département. Voici un extrait de leur site :

« Selon leur nature, les déchets ménagers sont traités de différentes manières : les ordures ménagères sont incinérées pour produire de l'énergie, les déchets triés sont recyclés, les déchets déposés en déchèterie suivent des filières spécialisées... Grâce aux différents modes de collecte existants, le SITTOMAT favorise le réemploi des déchets en développant au maximum le recyclage et le compostage. »

En 20 ans la part des déchets incinérés a baissé d'un tiers (46% en 2003), alors que le recyclage a augmenté d'autant pour atteindre 39% du total en 2023. Les déchets enfouis sont passés de 13% à 5% et le compostage de seulement 2% en 2003 à 10% en 2023.

Lectures pour aller plus loin :

[L'usine de valorisation énergétique de l'Escaillon](#)

Un [nouveau site de tri sélectif](#) en construction à La Farlède



Bacs

Il existe **225 conteneurs** individuels ou collectifs répartis en différents points de l'île (voir plan village et port page 9).

Allô, TPM ?

Pour remplacer votre bac endommagé, obtenir un bac supplémentaire, signaler un problème, contacter :

hieres.interventionstechniques@metropoletpm.fr 04 94 01 84 11

Attention aux sanctions !

Le contrevenant aux obligations de respect des modalités de dépôt des déchets s'expose à deux sanctions financières :

- Une verbalisation dont le montant peut aller de 35 € à 450 € selon la nature de l'infraction.
- Une taxe relative à la réparation de l'acte d'incivilité dont le montant peut aller de 68 € à 450 € selon le volume du dépôt de déchets.

La Police municipale dispose de caméras mobiles qui peuvent être installées ponctuellement à différents endroits en cas de besoin.

Particularités régionales

Attention si vous séjournerez ailleurs en France : les couleurs des différentes poubelles et les consignes de tri peuvent varier d'une région à une autre !

Compte rendu de la réunion *Déchets* du 4 mars (par *Porquerolles Infos*)

Une réunion publique organisée par le Comité d'intérêt local et l'adjointe spéciale, Anaïs Delaygues, a eu lieu le mardi 4 mars pour parler de la collecte des déchets sur l'île en présence de deux responsables de l'antenne d'Hyères de TPM : **Loïc Cordiez** (directeur adjoint de la direction Proximité) et **Hamid Benbiyi** (service Gestion déchets et Relations prestataires).

De nombreux Porquerollais étaient présents. Ils ont, durant deux heures, posé des questions variées et lancé des suggestions pour améliorer le service.

Voici un résumé des discussions :

Questions qui ont reçu une réponse de TPM :

- Concernant le **nettoyage**, le contrat de Véolia prévoit que les logettes soient balayées des déchets au sol à chaque passage (2 fois/semaine l'hiver et tous les jours l'été) et que les bacs soient lavés toutes les deux semaines (moins souvent à la basse saison). Le cas des restaurateurs jetant des caisses de poisson a été évoqué : ces caisses doivent soit être rendues au livreur, ou mises dans des sacs poubelles.

- Les **conteneurs de verre** situés au point de collecte à **gauche de l'église** sont source de nuisance les jours de messe. Ils ne doivent pas être rangés contre l'église mais contre le mur de l'ancienne Poste.

- Les **poubelles des HLM** chemin Sainte Agathe sont publiques. Le bailleur social n'a jamais donné suite aux demandes de création de locaux privés pour les déchets.

- Le contrat prévoit le ramassage des **bacs individuels**. Si vous avez la possibilité de rentrer vos poubelles dans votre propriété et que vous respectez les jours de sortie, vous pouvez demander des conteneurs privés à TPM (coordonnées en bas de page).

Sujets qui sont ou seront étudiés :

- L'installation de colonnes enterrées (comme dans beaucoup de villes), plus esthétiques et de grande capacité, pourrait être envisagée mais nécessiterait l'autorisation de l'Architecte des bâtiments de France et d'autres moyens de collecte.

- Pour cause de risque incendie, la **déchèterie**, dite « le broyeur » qui se trouve actuellement chemin du Sémaphore, pourrait être déplacée. D'autres sites sont à l'étude.

- L'idée d'un **box fermé** au lavoir pour le dépôt des encombrants a été proposée comme solution esthétique. Il serait apprécié des résidents secondaires, souvent absents le jour du ramassage.

- Il a été demandé d'augmenter le **nombre de collectes de carton** au mois de mars lorsque les commerces, et notamment les loueurs de vélos, reçoivent beaucoup de marchandises. Il y a eu des suggestions pour la gestion des gros cartons : créer des unités de collecte fermées avec seule une fente pour y glisser les cartons afin de rendre le **pliage obligatoire** ; construire un local fermé dont chaque commerçant aurait une clé ou le code et qui contiendrait une **presse pour compacter les cartons**.



Sujet soulevé concernant la municipalité :

- Sur le port, la Capitainerie, depuis sept ans, positionne des **pièges pour empoisonner les rats**. Le maire serait apparemment favorable à l'utilisation de ces pièges dans les logettes du village.

Questions Tri, posées depuis au Sittomat :

- Un sachet en papier contenant un insert ou une fenêtre en plastique (pour du pain par exemple) se met avec le papier dans le bac jaune.

- Si vous voulez écraser les bouteilles en plastique, faites-le plutôt dans le sens horizontal (en s'asseyant dessus par exemple), elles seront mieux reconnues par la machine de tri optique.

Messieurs Cordiez et Benbiyi ont beaucoup insisté sur l'implication de la population. Ils seraient prêts à étudier de nouveaux emplacements pour les points de collecte, à écouter nos suggestions et nos doléances. Un petit groupe de travail se réunit avec Mr Benbiyi le 8 avril. *Porquerolles Infos* relayera les éventuels changements décidés.

hyeres.interventionstechniques@metropoletpm.fr 04 94 01 84 11

Biodéchets (déchets organiques alimentaires)

Depuis janvier 2024 les biodéchets des particuliers et des professionnels doivent obligatoirement être triés séparément des autres déchets. Leur valorisation par le compostage ou l'épandage, permet un retour de matières organiques aux sols.

Pour les particuliers :

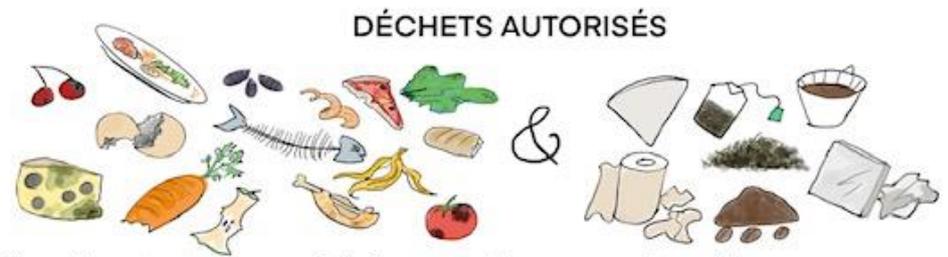
- Renseignez-vous pour savoir si votre copropriété a un compost collectif ou si des amis ou des voisins ont des poules.
- Si vous avez un jardin et vous souhaitez faire votre propre compost, un composteur et un bio-seau peuvent vous être fournis sur simple demande à la mairie annexe.

[Guide du compost pour débutants](http://fertilnet.fr) (fertilnet.fr)

- Vous pouvez apporter vos déchets alimentaires dans le composteur partagé installé en libre accès chemin des Pamplemousses (voir plan page 9). Magali Pettino, la référente bénévole, et Virginie Stil qui la seconde, veillent au bon déroulement des phases de compostage. Le compost produit est disponible pour les jardins familiaux ou toute personne qui en fait la demande. Magali : 06 52 77 53 49

Mode d'emploi compost partagé :

- Jeter dans le bac d'apport du milieu tous vos déchets d'origine organique (voir la liste ci-dessous). Découper au préalable tous les « gros » biodéchets (par exemple tiges de brocolis, tiges de fleurs coupées, papiers, boîtes d'œufs).
- Prendre un demi-seau de broyat (matière sèche) dans le bac de droite pour recouvrir vos biodéchets.



Préparations et restes de repas : épluchures, légumes, fruits, agrumes, découpes et restes de viande et de poisson, coquillages, pâtes, riz, pain, sauces, produits laitiers, coquilles d'œufs et de fruits secs, ainsi que tous les produits alimentaires périmés sans emballage !

Autres : thé, avec ou sans sachet en papier, café avec ou sans filtre, serviettes, essuie-tout, papier kraft, celui des primeurs, boîtes d'œufs en carton.

Pour les professionnels (restaurants)

L'expérimentation réalisée en 2023 et 2024 par l'association des commerçants de Porquerolles, la société locale PHARE, les restaurateurs volontaires, et l'Igesa, avec la participation des services de la Métropole, de la Municipalité, du Sittomat, de l'ADEME, du PNPC, et SMILO, a permis de démontrer qu'il était possible d'organiser entièrement sur l'île le tri à la source des déchets alimentaires des professionnels, et d'en assurer le compostage. Cette valorisation donne ainsi une nouvelle vie à ces déchets en répondant aux besoins des sols en matières organiques, notamment des vignobles. En outre, cette approche réduit les pollutions et les coûts des transports des déchets vers le continent et ceux des intrants à importer.

Dans son appel d'offres pour le marché public des déchets sur le territoire de Hyères et ses îles, la Métropole avait prévu une tranche optionnelle pour la « Collecte et gestion in-situ des biodéchets des professionnels sur Porquerolles ».

La décision a été prise d'adopter cette démarche d'économie circulaire et de la confier à la société PHARE, en sous-traitance de la convention avec Veolia dans le cadre du marché public.



Dessin Charlotte Stil

Déchets spéciaux



Ampoules électriques : Sur l'île, à apporter à la déchèterie ; en ville, à déposer dans les bacs prévus des grandes surfaces (supermarché ou magasin de bricolage).



Piles électriques : Au village, à déposer dans le conteneur rouge sur la façade de la mairie annexe, au port, à déposer au point propre, quai Claude Meiffret.



Cartouches d'encre vides : Beaucoup de magasins ont un bac pour le recyclage des cartouches ou reprennent les cartouches vides en offrant parfois un bon d'achat ; lorsqu'on achète une cartouche neuve, il y a souvent une enveloppe avec pour le renvoi des cartouches usagées ; on peut aussi se faire racheter les cartouches en téléchargeant un bon d'envoi postal : [Selecteo](#)



Médicaments : Les emballages vides des médicaments peuvent être recyclés dans le tri sélectif (plaquettes, tubes, etc. en métal et plastique ensemble dans le bac gris ; flacons en verre dans le bleu ; papier et carton dans le jaune). Par contre les restes de médicaments (cachets, sirops, pommades etc.) sont à rapporter dans une pharmacie du continent.



Cagettes en bois : Le bois fait partie des **encombrants**. Nous sommes nombreux sur l'île à nous chauffer au bois et les cagettes sont recherchées pour allumer le feu, alors vous pouvez aussi les proposer à vos voisins...



Bouchons en liège ou synthétiques : A jeter avec les **ordures ménagères** (ils ne sont pas considérés comme « emballage »). Certaines grandes surfaces en ville ont un bac pour le liège au profit de la lutte contre le cancer.



Polystyrène : Les petites barquettes ayant contenu de la viande, du fromage, etc. peuvent être mises dans le bac gris. Par contre les grosses plaques de polystyrène des colis vont aux **ordures ménagères**.



Huiles de friture ou de moteur, eaux hydrocarburées : Au point propre du port (quai Claude Meiffret) les particuliers et professionnels peuvent déverser leur huile dans les contenants adaptés :

- l'huile moteur dans les cuves inox et les bidons vides dans le conteneur « bidons »
- l'huile de friture dans les bidons bleus et les bidons vides dans le conteneur « OM ».



Peintures, solvants, produits de traitement du jardin : A déposer à la déchèterie (chemin du Sémaphore) le mardi entre 11h30 et 15h, dans des contenants fermés.



Matériaux de construction : Les maîtres d'ouvrage sont pénalement responsables du traitement des déchets générés par les travaux qu'ils réalisent ; ils doivent se faire communiquer par les prestataires qu'ils engagent, les bordereaux de prise en charge par les centres de traitement agréés. Les particuliers bricoleurs doivent apporter leurs déchets de chantier à la déchèterie.



Linge, habits, chaussures : En bon état, à laisser au **banc des merveilles** ; en mauvais état à jeter aux **ordures ménagères**. A lire également : [Porquerolles Infos N°12](#), page 12



Appareils électriques, petit électroménager : En état de marche, à laisser au **banc des merveilles** ou à proposer sur Radio Tam-tam ou Facebook. Pour des appareils en panne, d'abord tenter de les faire réparer (voir encadré Répare Café Hyères ci-contre) et en cas d'échec, prendre RDVS pour un enlèvement avec les **encombrants**.



Les déjections canines :

La loi oblige les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leur animal partout sur la voie publique. Une amende de 135 € est prévue en cas de contravention. Des sacs exprès sont vendus en animalerie et sont à jeter aux **ordures ménagères**.



Répare Café (Association ISA) [Facebook](#)

12 rue de Verdun, 83400 Hyères 04 94 27 42 54

Permanences le premier et le dernier vendredi du mois à La Maison des Familles - UDV à Hyères de 14h à 16h30.

Permanences le troisième samedi du mois au magasin Weldom de Hyères (9h15-12h).

Permanences le premier lundi du mois au magasin Leroy Merlin de La Valette (9h30-12h, 13h30-16h).

Pensez à nettoyer l'appareil et à apporter le cas échéant tout accessoire utile pour les essais. Coût : un don libre.

Autres déchets spéciaux...

Téléphones portables : Les Français stockeraient plus de 46 millions de téléphones. Le réemploi de leurs composants permettrait d'économiser 85 000 tonnes de matières premières.



Quel que soit l'état d'un téléphone (même cassé) vous pouvez l'envoyer gratuitement en imprimant une étiquette sur le site :

www.jedonnemontelephone.fr. Il sera soit recyclé, soit reconditionné par le partenaire d'Ecosystem, les Ateliers du Bocage du mouvement Emmaüs. Toutes les données personnelles sont systématiquement effacées. Sinon, vous pouvez le mettre aux **encombrants**.

Mégots : Si vous êtes fumeur ne jetez vos mégots que dans des cendriers. 12 milliards de mégots seraient jetés chaque jour dans le monde dont 40% se retrouveraient dans la mer. **Un seul mégot a la capacité de polluer 500 litres d'eau.** Ayez sur vous un cendrier de poche (vendu au tabac de l'île) et jetez vos mégots dans les cendriers du village ou du port ou au point propre (quai Claude Meiffret) pour qu'ils soient **recyclés**. N'oubliez pas qu'en raison du risque incendie, **il est interdit de fumer en dehors du village.**



Notre but à tous : améliorer ceci (photos prises mars 2025)

Pense-bêtes

A la suite de ce Flash spécial consacré aux différents déchets et leur collecte sur l'île, nous vous proposons plusieurs fiches à imprimer directement du journal, ou à télécharger depuis le site internet avec ce lien : [Déchets mode d'emploi](#).

Vous pouvez sélectionner celles qui vous seront les plus utiles pour vous rappeler les consignes, les coordonnées et les jours de collecte.

Pensez aussi à en mettre dans les locaux poubelles de votre résidence ou copropriété, et dans les appartements en location saisonnière.

Commerçants et restaurateurs, merci de former vos saisonniers aux modalités locales, chaque région étant différente.

Avec l'implication de tous, nous devrions pouvoir améliorer notre taux de recyclage et l'aspect de l'île pour notre propre satisfaction et celle des visiteurs.



Porquerolles Infos – porquerollesinfos@gmail.com – www.porquerollesinfos.fr

Directrice de la publication : Sabine Chautard – Responsable de la rédaction : Stéphanie Cooper

Comité de rédaction : Marie-Joséphine de Clercq, Peggy Coursier, Jessica (Lulu) Kok, André de Marco, Monique Ribis

Corrections : Monique Ribis – Illustrations : Charlotte Stil, Sabine, ZED

Déchets courants résumés

Ordures ménagères déchets non-recyclables, non-compostables : bac ou conteneur à couvercle vert, dans des sacs poubelles fermés

- De novembre à mars : 2 fois/semaine, lundi et vendredi matins
- D'avril à octobre : collecte tous les jours



Papier et petits cartons : bac ou conteneur à couvercle jaune, articles en vrac (vider les sacs)

Emballages en carton aplatis, sans les emboîter ni les remplir d'autres déchets en papier.

- De novembre à mars : collecte 1 fois par semaine, le lundi
- D'avril à octobre : tous les jours



Gros cartons : casier grillagé au lavoir ou bac jaune

Les gros cartons (télé, vélo, déménagement, etc.) doivent être pliés et aplatis. Il faut d'abord vider tout ce qu'ils peuvent contenir : des sacs en plastique (à jeter dans le bac gris), du polystyrène ou des liens (à jeter aux ordures ménagères) avant de les mettre dans le casier.

Plastique et métal : bac ou conteneur à couvercle gris, articles en vrac (vider les sacs)

La plupart des emballages en plastique et en métal se jettent dans le tri sélectif. Il suffit de bien les vider, sans les laver.

- De novembre à mars : collecte 1 fois par semaine, le lundi
- D'avril à octobre : tous les jours



Verre : bac ou conteneur à couvercle bleu, articles en vrac (pas de sacs)

Bouteilles, flacons et bocaux, vidés, non lavés, sans bouchon ni couvercle. Pas de verres pour boire cassés (la qualité du verre est différente et ne peut se recycler avec le verre des bouteilles et bocaux), pas d'ampoules, ni de faïence ou de porcelaine.

- De novembre à mars : collecte 1 fois par semaine, le lundi
- D'avril à octobre : tous les jours



Biodéchets pour compost : aucune collecte

Dans son jardin (composteur sur demande), dans le bac collectif de sa résidence, dans le bac collectif des jardins familiaux, Chemin de la Pépinière, en libre accès à l'année. Déchets alimentaires et déchets organiques.



Encombrants

• Toute l'année, deux ou trois fois par mois le mardi, uniquement les semaines paires (voir calendrier)
Prendre RDVS sur le site de Véolia (coordonnées en fin de page) pour une collecte devant votre domicile. Déposer les articles le lundi soir pour enlèvement tôt le mardi matin.



Déchets verts déchets de jardinage, coupes végétales, tontes, etc.

• Toute l'année, deux ou trois fois par mois le mardi, uniquement les semaines impaires (voir calendrier)
Prendre RDVS sur le site de Véolia pour une collecte devant votre domicile et déposer les fagots liés (max 1,5 m de long) ou des poubelles ouvertes qui seront vidées (pas de sacs en plastique !), le lundi soir pour enlèvement tôt le mardi matin.



<https://collecte-sur-rdv.recyclage.veolia.fr/> ☎ 0800 710 640

Tri sélectif en détail

Papier & Carton



Emballages en papier ou carton
 Journaux, magazines
 Courriers sans trombones ni agrafes
 Enveloppes même avec fenêtre
 Papier cadeau
 Tickets de caisse
 Boîtes hamburger, pizza
 Briques alimentaire (lait, jus, etc)
 Gros cartons aplatis (télé, vélo)

Sauf

Radiographies, photos → ENC
 Mouchoirs, papier hygiénique → OM



Si vous hésitez dans le tri, jetez plutôt aux ordures ménagères. Une poubelle de tri « souillée » part à l'incinération.

La plupart des emballages se recyclent. Si vous n'êtes pas sûr, cherchez le symbole du triangle à trois flèches sur l'emballage lui-même ou lisez notre fiche Tri sélectif.

Plastique & Métal



Emballages en plastique ou métal
 Flacons boissons, hygiène, ménage
 Tubes dentifrice, crème solaire
 Sachets chips, gâteaux
 Barquettes viande, fruits, légumes
 Plateaux polystyrène viande, fromage
 Pots yaourts, crème, fromage, etc
 Film alimentaire
 Emballages bonbons, barres choc, etc
 Capsules de bière
 Capsules de café (ne pas vider)
 Boîtes de conserve, canettes
 Couvres des bouteilles ou bocaux
 Plaquettes des médicaments
 Papier aluminium (rouler en boule)
 Opercules des yaourts, compotes
 Flacons de sirop
 Sprays (laque, déodorant, insecticide)

Sauf

Bâches en plastique, jouets → ENC
 Objets déco, pots de fleurs → ENC
 Petite quincaillerie → ENC
 Polystyrène → OM



Pas besoin de laver les emballages, bien les vider suffit (sauf pour les capsules de café qui ne sont pas à vider).

Verre



Bouteilles sans bouchons
 Bocaux sans couvercles
 Pots de yaourt en verre
 Flacons (médicament, parfum)

Sauf

Verres pour boire cassés → OM
 Vaisselle cassée (en pyrex ou porcelaine) → OM
 Ampoules → Déchèterie ou aux grandes surfaces



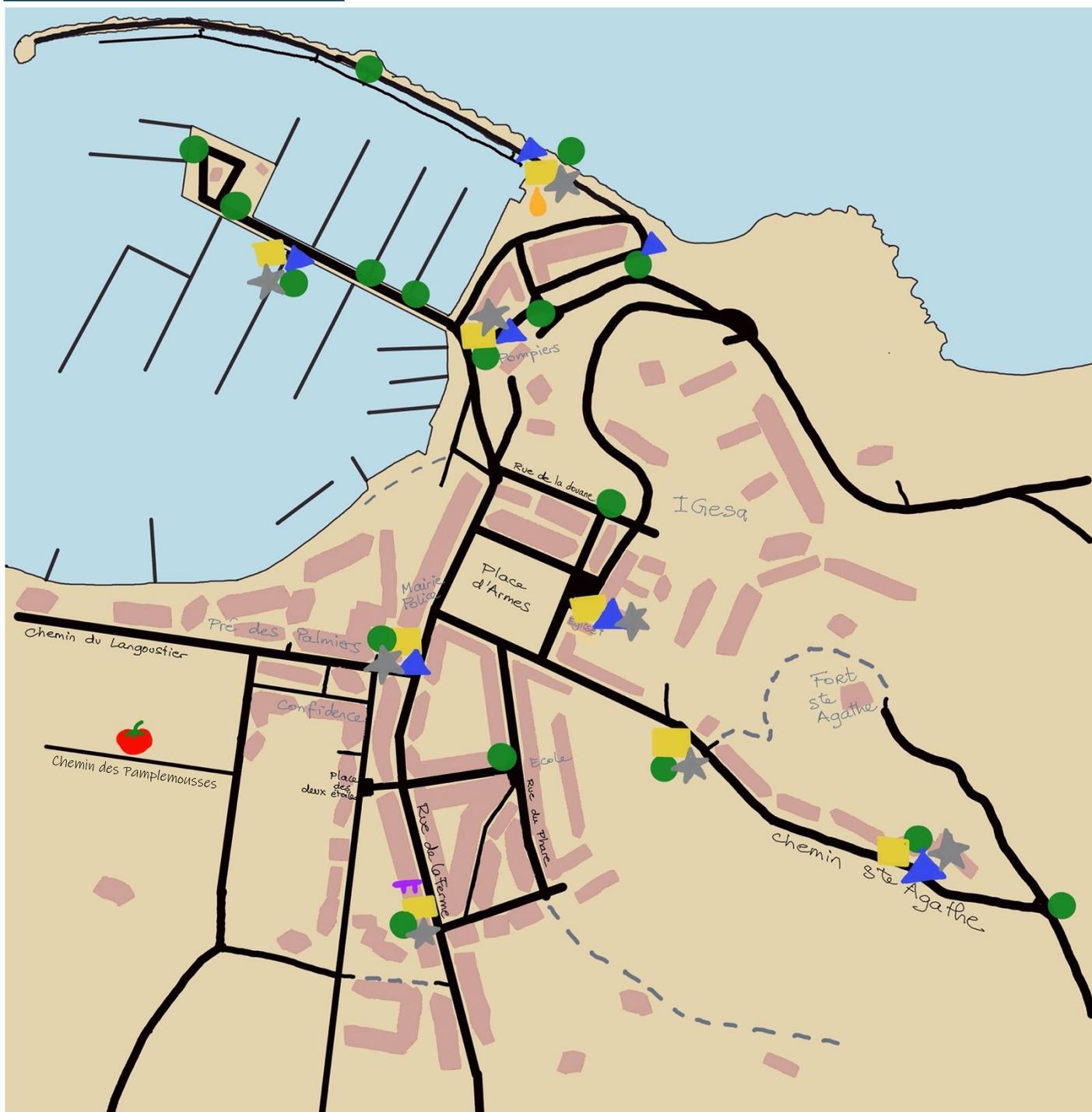
Jeter le recyclage EN VRAC. Si vous avez utilisé un sac poubelle, videz-le dans le bac, puis jetez-le aussi. Les machines de tri optique ne reconnaissent que des articles individuels.



ENC : encombrants OM : ordures ménagères

Notre conseil : visitez le site du Sittomat pour lire le [guide de tri](#) et la [FAQ](#) (foire aux questions).

Où jeter les déchets ? Plan des points de collecte au village et au port



 Ordures ménagères

 Verre

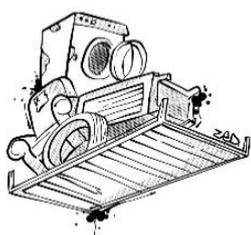
 Biodéchets pour compost

 Papier & carton

 Huiles usagées

 Plastique & métal

 Banc des merveilles
(seconde vie des objets)



Encombrants à domicile sur RDVS. A sortir la veille au soir de la collecte, un mardi sur deux, semaines paires.



Déchets verts à domicile sur RDVS, en fagots ou poubelles ouvertes (pas de sacs en plastique). A sortir la veille au soir de la collecte, un mardi sur deux, semaines impaires.

Calendrier de collecte des déchets à Porquerolles pour les 9 mois restants de 2025

AVRIL						MAI						JUIN						JUILLET						AOÛT						SEPTEMBRE						OCTOBRE						NOVEMBRE						DECEMBRE					
N°	DATE	OM	TRI	ENC	DV	N°	DATE	OM	TRI	ENC	DV	N°	DATE	OM	TRI	ENC	DV	N°	DATE	OM	TRI	ENC	DV	N°	DATE	OM	TRI	ENC	DV	N°	DATE	OM	TRI	ENC	DV	N°	DATE	OM	TRI	ENC	DV	N°	DATE	OM	TRI	ENC	DV						
14	1 M						1 J						1 D						1 M						1 L						1 S						1 L						1 M										
	2 M						2 V						2 L						2 S						2 M						2 D						2 J						2 M										
	3 J						3 S						3 M						3 D						3 V					3 L							3 M						3 J										
	4 V						4 D						4 V						4 L						4 S					4 M							4 J						4 M										
	5 S						5 L						5 J						5 S						5 D					5 M							5 V						5 M										
	6 D						6 M						6 V						6 D						6 L					6 S							6 S						6 S										
	7 L						7 M						7 S						7 L						7 M					7 D							7 D						7 D										
	8 M						8 J						8 D						8 M						8 S					8 L							8 L						8 L										
	9 M						9 V						9 L						9 S						9 M					9 J							9 M						9 M										
	10 J						10 S						10 M						10 D						10 J					10 V							10 M						10 M										
	11 V						11 D						11 M						11 L						11 S					11 D							11 J						11 J										
	12 S						12 L						12 J						12 S						12 V					12 D							12 V						12 V										
	13 D						13 M						13 V						13 D						13 L					13 S							13 S						13 S										
	14 L						14 M						14 S						14 L						14 M					14 V							14 M						14 M										
	15 M						15 J						15 D						15 M						15 V					15 S							15 L						15 L										
	16 M						16 V						16 L						16 S						16 M					16 J							16 M						16 M										
	17 J						17 S						17 M						17 J						17 S					17 D							17 M						17 M										
	18 V						18 D						18 M						18 V						18 L					18 S							18 J						18 J										
	19 S						19 L						19 J						19 S						19 M					19 D							19 V						19 V										
	20 D						20 M						20 V						20 D						20 L					20 S							20 S						20 S										
	21 L						21 M						21 S						21 L						21 J					21 D							21 M						21 M										
	22 M						22 J						22 D						22 M						22 V					22 L							22 V						22 L										
	23 M						23 V						23 L						23 M						23 S					23 D							23 M						23 M										
	24 J						24 S						24 M						24 J						24 S					24 L							24 M						24 M										
	25 V						25 D						25 M						25 V						25 L					25 S							25 J						25 J										
	26 S						26 L						26 J						26 S						26 M					26 D							26 V						26 V										
	27 D						27 M						27 V						27 D						27 S					27 L							27 M						27 M										
	28 L						28 M						28 S						28 L						28 J					28 D							28 V						28 V										
	29 M						29 J						29 D						29 M						29 V					29 L							29 M						29 M										
18	30 M						30 V						30 L					30 M						30 S					30 D							30 M						30 M											
							31 S												31 D						31 J					31 M							31 V						31 M										

Basse/Moyenne
Haute saison

CLE

Colonnes :

N° semaine

Date

Jour

OM :
ordures
ménagères

Tri sélectif :

Papier, carton
Plastique, métal
Verre

ENC :
Encombrants
(semaines paires)

DV :
déchets verts
(semaines impaires)

RDVS enlèvement
à domicile :

0800 710 640

<https://collecte-sur-rdv.recyclage.veolia.fr/>



Nouvelle collecte des Déchets

- Ordures ménagères

Lundi et **Vendredi** de Novembre à Mars

Tous les jours d'Avril à Octobre

- Plastique **carton verre**

Lundi de Novembre à Mars

Tous les jours d'Avril à Octobre

- Encombrants : **Mardi** semaines paires sur demande

- Déchets verts : **Mardi** semaines impaires sur demande

- **Accès déchèterie**: tous les **Mardi** de 11h30 à 15h

Amende décharge sauvage: **450€**

Contact: **04 94 01 84 11**

hieres.interventionstechniques@metropoletpm.fr

